



**COMITÉ SYNDICAL FRANCOPHONE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION**  
9405, RUE SHERBROOKE EST, MONTRÉAL (QUÉBEC) CANADA H1L 6P3  
Téléphone : 514 356-8888 ■ Télécopieur : 514 788-1254 ■ Courriel : csfef@csq.qc.net  
Représentation en France : 46, ave d'Ivry, 75647, Paris, CEDEX 13 ■ Courriel : csfef@snes.edu  
Téléphone : + 33 1 40 63 28 32 ■ Télécopieur : + 33 1 40 63 29 68 ■ Adresse Web : www.csfef.org

## **APPEL DE OUAGADOUGOU - 2004**

### ***IX<sup>ème</sup> Rencontre du Comité Syndical Francophone de l'Éducation et de la Formation***

*Le comité syndical francophone de l'éducation et de la formation (CSFEF), inclus dans l'Internationale de l'éducation (IE) et représentant les personnels de l'éducation en Francophonie, adresse le présent appel au Sommet des Chefs d'État et de gouvernement à la veille de leur réunion de Ouagadougou.*

Le CSFEF a tenu à Ouagadougou sa IX<sup>e</sup> Rencontre, avec la participation de déléguées et de délégués de 30 syndicats de l'enseignement provenant de 25 pays francophones sur le thème de « Francophonie syndicale : acteur solidaire d'un développement durable ». Les personnels de l'éducation et leurs syndicats, réunis dans le CSFEF, sont convaincus que l'éducation représente le fer de lance du développement durable. Ils affirment leur volonté déterminée d'être des acteurs incontournables du dialogue social, de l'élaboration de politiques éducatives avec les pouvoirs publics et d'une éducation contribuant à un développement durable dans la perspective d'un avenir viable. Ils reconnaissent aussi l'importance d'un travail en commun avec les autres composantes de la société civile, comme les associations de parents et les OING travaillant en éducation. Le CSFEF, en tant que tel, entend contribuer à l'affirmation de la Francophonie comme espace démocratique et solidaire. Il veut aussi renforcer son travail comme acteur de la coopération francophone. Le CSFEF croit qu'une des principales fonctions du syndicalisme de l'éducation doit être de constituer une force de proposition en matière d'éducation, et plus généralement en matière de démocratie, de droits humains et de développement durable. Pour le CSFEF, les politiques éducatives doivent respecter les approches pédagogiques en accord avec le milieu tout en encourageant les initiatives des enseignantes et enseignants ainsi que le partage de cette expertise au sein de l'espace francophone. Pour que la Francophonie assume son devoir de solidarité qui la fonde, le CSFEF demande aux chefs d'État et de gouvernement que les « États s'engagent à réaliser le droit à l'éducation pour tous. Or, la croissance du privé, particulièrement dans les pays du Sud, toutes catégories

d'enseignement confondues, va nécessairement accroître les inégalités. La libéralisation des échanges commerciaux, favorisée notamment par les négociations de l'Accord général sur le commerce et les services (AGCS), menace d'accroître ces inégalités. De plus, les enseignantes et enseignants se heurtent à des conditions de vie, de salaire et de formation inacceptables. Cette situation ne favorise pas une éducation publique de qualité. Les préoccupations du CSFEF concernent aussi l'enseignement des langues puisque l'utilisation de la langue nationale (langue maternelle) en tout début de scolarité représente un facteur d'amélioration de la réussite scolaire facilitant aussi l'apprentissage d'une deuxième langue. Nos syndicats veulent aussi contribuer à un meilleur enseignement du français et en français. Pour s'engager résolument dans la réalisation du droit à l'éducation de toutes et de tous, le CSFEF appelle les chefs d'État et de gouvernement ayant le français en partage à : tenir leurs engagements contractés en 2000, à Dakar, pour une Éducation pour tous, en consacrant des budgets correspondant minimalement à 6 % du PIB ; concrétiser leur volonté politique par l'adoption d'une loi cadre définissant les orientations des politiques éducatives à travers une programmation pluriannuelle ; se prononcer clairement pour l'exclusion de l'éducation des discussions sur l'AGCS ; reconnaître le professionnalisme et l'expertise des enseignantes et enseignants ainsi que de leurs syndicats ; assurer une véritable participation des organisations syndicales à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques éducatives au sein des différents pays ; assurer une participation du CSFEF aux travaux de la CONFEMEN ; mettre en place des mécanismes assurant que les sommes destinées à l'éducation servent effectivement à cette fin ; agir pour que soit entrepris un effort particulier envers les pays francophones qui figurent parmi les moins scolarisés de la planète, en intervenant notamment auprès de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, en particulier afin qu'ils prennent des mesures en faveur d'une formation de qualité des enseignants, nécessaire à une éducation de qualité pour tous, engagement de l'Éducation Pour Tous ;

investir prioritairement et davantage pour une éducation publique obligatoire et de qualité ; assurer l'accès et le maintien pour tous de l'école gratuite à tous les niveaux, au-delà des disparités physiques, intellectuelles ou sociales ; favoriser l'éducation des jeunes filles et des femmes ; faciliter l'accès aux universités, aux grandes écoles et aux centres de formation pour les jeunes, les enseignantes et les enseignants ; développer des politiques d'emploi utilisant le potentiel représenté par les diplômés de la formation professionnelle et technique ainsi que par ceux de l'enseignement supérieur. Pour rendre possibles ces mesures, le CSFEF demande que les États de l'espace francophone : s'engagent politiquement pour annuler la dette des pays du Sud et faire en sorte que les sommes ainsi dégagées soient investies dans l'éducation publique et les services sociaux. Les technologies de l'information et des communications sont devenues un facteur stratégique

de développement dans le processus de mondialisation en cours. La fracture technologique comme environnementale est patente entre le Nord et le Sud. C'est à la lumière de la préoccupation du développement durable que les chefs d'État et de gouvernement devront établir les priorités en ces domaines. Le CSFEF appelle les États à s'engager à : doter les établissements scolaires de l'équipement et des logiciels nécessaires à l'implantation de nouvelles technologies de l'information et des communications ; fournir la formation et le support technique requis au personnel de l'éducation ; soutenir davantage le développement d'un espace francophone sur Internet et de l'ensemble du matériel requis par l'enseignement. La vitalité de la Francophonie repose en grande partie sur le développement des potentialités de la société civile pour une participation plus efficace. Les organisations syndicales de l'éducation, partie intégrante de la société civile, sont des acteurs essentiels de la coopération dans l'espace francophone. Afin de leur permettre de jouer ce rôle, il est de la responsabilité des États et des organisations gouvernementales internationales d'apporter un appui au renforcement des capacités des organisations leur permettant de contribuer à l'amélioration des systèmes d'éducation. Le CSFEF recommande une nouvelle approche de la coopération reconnaissant l'expertise terrain du personnel de l'éducation et demande : aux chefs d'État et de gouvernement des pays du Nord d'augmenter l'aide publique au développement ; à agir au sein des institutions du système des Nations unies de façon à développer des politiques favorisant réellement l'éducation publique et les services sociaux ; un appui à l'accroissement de la coopération entre syndicats, OING et associations ; la mise en place de mécanismes de concertation et de coopération des OING avec les instances de la Francophonie. Le respect des libertés individuelles et collectives conditionne en grande partie la crédibilité de la Francophonie. Le CSFEF déplore et dénonce les emprisonnements dont sont encore victimes des syndicalistes du milieu de l'enseignement. Plus fondamentalement, l'actualité récente des zones de guerre amène le CSFEF à demander aux chefs d'État et de gouvernement de dénoncer les attaques dont ont été victimes des jeunes et leurs enseignants, pris en otages par les belligérants dans leurs écoles, et de proclamer ce lieu comme zone de paix inviolable, ainsi que de réaffirmer la nécessité de respecter la Convention sur les droits des enfants. La IXe Rencontre du CSFEF s'appuyant sur la Déclaration de Bamako exprime son soutien à la reconnaissance de l'état de droit et de la démocratie comme cadre de bonne gouvernance. De plus, le CSFEF exprime à nouveau un certain nombre d'attentes dans la poursuite du suivi de cette Déclaration : mettre en place et faire fonctionner un mécanisme efficace pour appliquer de façon plus stricte la Déclaration dans l'ensemble de l'espace francophone ; respecter les libertés syndicales et voir à leur mise en oeuvre, notamment le droit d'association, le droit aux réunions sur les lieux de travail, le droit d'expression libre et le droit de grève, en plus d'assurer la disponibilité requise aux dirigeants syndicaux ; reconnaître les

organisations syndicales dans la planification des contenus et le fonctionnement des systèmes éducatifs nationaux ; les reconnaître comme acteurs sociaux et porte-parole légitimes des revendications des enseignantes et enseignants dans la société ; éliminer le travail des enfants pour le respect strict de la convention internationale les concernant. Pour le CSFEF, il faut intégrer la protection et le respect de l'environnement ainsi que les nouveaux modes de gestion de l'environnement dans une perspective de développement durable. À cette fin, il demande aux chefs d'État et de gouvernement de : s'inscrire dans une participation active de la Francophonie à la décennie de l'UNESCO sur l'éducation au développement durable ; mettre les ressources nécessaires à la disposition du personnel de l'éducation pour actualiser le plan d'action découlant de cette décennie. Pour sa part, le CSFEF propose de continuer sa contribution au développement de la citoyenneté et de la démocratie électorale dans et à travers l'école, à la création d'un observatoire des droits professionnels et syndicaux des enseignants de la Francophonie et à l'augmentation des capacités de proposition des syndicats de l'éducation. Dans le respect de ses orientations et de ses politiques, le CSFEF travaillera en convergence avec l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie à la réalisation des projets prévus à son plan d'action. Enfin, il s'engage à œuvrer à la prise en compte de l'éducation au développement durable dans toutes ses dimensions par les syndicats et à son intégration dans le système éducatif.